

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION SOCIALE  
DE SORBONNE UNIVERSITE**

**LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu la délibération n°23/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université du 20 mars 2018, qui dispose en son article 5, que la commission sociale est composée de trois représentants de l'administration et d'un représentant désigné par chaque organisation représentative du personnel ayant des élus au comité technique de l'Université ou au comité technique ministériel ;

Vu la composition du comité technique de Sorbonne Université et du comité technique ministériel ;

Vu les désignations par les organisations syndicales ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sont désignés membres de l'administration :

- Le Directeur général des services ou son représentant ;
- Un représentant de la Direction du Développement des Ressources Humaines ;
- Un représentant des services des facultés.

**Article 2 :**

Sont désignés membres titulaires et suppléants des organisations représentatives du personnel :

- CGT : Mme Béatrice VOILMY – titulaire et M. Patrick CAO HUU THIEN – suppléant ;
- SGEN – CFDT : Mme Elodie BARRAULT-BASTIN – titulaire et Mme Pascale NURIT – suppléante ;
- SNPTES : Faouzia BESSEDDIK – titulaire et M. Mme Lucienne DANJOUTIN – suppléante ;
- REUNIS : Mme Aurélie DORVAL – titulaire et Mme Marylin CHAMAILLARD – suppléante ;
- SNPREES-FO : M. Georges SIDERIS - titulaire et Mme Carole GAUNON - suppléante ;
- SUD : Mme Véronique ALVARO – titulaire et M. Matthew CHARLTON – suppléant ;
- UNSA et non syndiqués : Mme Amélie CHASTEL – titulaire et M. Jean-Michel LORNE – suppléant ;
- FSU : M. Alban LAZAR – titulaire et Mme Michela GRIBINSKI – suppléante.

**Article 3 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera notifié aux personnes nommées et publié sur le site de l'université.

